

CORRIGENDUM N°1

Référence de publication : GIN170111T-10232

Marché de travaux pour « Ouvrages de drainage et voiries secondaires à Conakry dans la commune de Matoto »

Lieu d'exécution : Conakry

Objet : Correctif au cahier spécial des charges GIN170111T-10232

Le cahier spécial des charges est modifié/corrigé comme suit :

1.3.3 Informations

Lire :

L'attribution de ce marché est coordonnée par M. Geert KINDT, Expert en Contractualisation. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'au **08/03/2023** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à M. Geert KINDT, via l'adresse geert.kindt@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du **09/03/2023** à l'adresse ci-dessus.

1.3.3.1 Visite de site obligatoire :

Afin d'être en mesure d'introduire une offre en connaissance de cause, le soumissionnaire doit effectuer une visite obligatoire du site. La visite sera organisée selon le calendrier et l'adresse ci-dessous :

Une visite supplémentaire du site sera organisée selon le calendrier et l'adresse ci-dessous :

| Date | Point de regroupement | Heure de visite | Contact |
|-------------------|------------------------------|------------------------|---------------------|
| 07/03/2023 | Mairie de Matoto | 08h30 – 11h00 | 622 52 02 61 |

Cette visite sera coordonnée par un représentant de SANITA répondant au téléphone numéro tél : (+224) **622 52 02 61**.

Une attestation de visite sera délivrée à l'issue de la visite à chacun des soumissionnaires ayant participé à la visite.

Au lieu de :

1.3.3 Informations

L'attribution de ce marché est coordonnée par M. Ahmed EL KHARCHY, Expert en Contractualisation. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'au **27/02/2023** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à M. Ahmed EL KHARCHY, via l'adresse ahmed.elkharchy@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du **28/02/2023** à l'adresse ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents du marché seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante : www.enabel.be

1.3.3.1 Visite de site obligatoire :

Afin d'être en mesure d'introduire une offre en connaissance de cause, le soumissionnaire doit effectuer une visite obligatoire du site. La visite sera organisée selon le calendrier et l'adresse ci-dessous :

| Date | Point de regroupement | Heure de visite | Contact |
|-------------------|------------------------------|------------------------|---------------------|
| 23/02/2023 | Mairie de Matoto | 08h30 – 11h00 | 610 34 64 72 |

Cette visite sera coordonnée par un représentant de SANITA répondant au téléphone numéro tél : (+224) **610 34 64 72**.

Une attestation de visite sera délivrée à l'issue de la visite à chacun des soumissionnaires ayant participé à la visite.

1.3.5 Droit d'introduction et ouverture des offres

Lire :

1.3.5.1 Droit et mode d'introduction des offres

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante (ne pas respecter cette règle constitue une irrégularité substantielle et entraîne-la non sélection de l'offre) :

- a)** Un exemplaire original de l'offre technique et administrative (paraphé sur chaque page) sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois copies sur papier. Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Nom du soumissionnaire :

Offre technique et administrative, originale et copies : CSC GIN170111T-10232

Date limite de dépôt : **le 20/03/2023- 16HTU**

AUCUNE INFORMATION DE L'OFFRE FINANCIERE NE DOIT SE TROUVER DANS L'OFFRE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE. LE NON RESPECT DE CETTE INSTRUCTION EST CONSIDEREE COMME UNE IRREGULARITE SUBSTANTIELLE ;

- b) Un exemplaire original de l'offre financière (paraphé sur chaque page) sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original et le fichier excel du DQE sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois copies sur papier. Ceci sera mis dans une enveloppe fermée distincte avec inscription :

Nom du soumissionnaire :

Offre financière, originale et copies : CSC GIN170111T-10232

Date limite de dépôt : **20/03/2023- 16H TU**

- c) L'ensemble de l'offre technique et de l'offre financière sera glissé dans une enveloppe fermée et adressé à :

Monsieur Geert KINDT

Enabel

Immeuble Koubia, 3^{ème} étage, Appartement 301

Corniche nord/Camayenne

Commune de Dixinn

Conakry/Guinée

- d) Inscription supplémentaire à mettre sur l'enveloppe

NOM DE LA FIRME :.....

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

REFERENCE DU MARCHE : GIN170111T-10232

DATE LIMITE DE DEPOT : 20/03/2023- 16H TU

1.3.5.3 Date limite de dépôt des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **20/03/2023** à 16h00. L'ouverture des offres se fera à huis-clos.

Au lieu de :

1.3.5 Droit d'introduction et ouverture des offres

1.3.5.1 Droit et mode d'introduction des offres

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante (ne pas respecter cette règle constitue une irrégularité substantielle et entraîne-la non sélection de l'offre) :

- a) Un exemplaire original de l'offre technique et administrative (paraphé sur chaque page) sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois copies sur papier. Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Nom du soumissionnaire :

Offre technique et administrative, originale et copies : CSC GIN170111T-10232

Date limite de dépôt : **le 09/03/2023- 16HTU**

AUCUNE INFORMATION DE L'OFFRE FINANCIERE NE DOIT SE TROUVER DANS L'OFFRE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE. LE NON RESPECT DE CETTE INSTRUCTION EST CONSIDEREE COMME UNE IRREGULARITE SUBSTANTIELLE ;

- b) Un exemplaire original de l'offre financière (paraphé sur chaque page) sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original et le fichier excel du DQE sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois copies sur papier. Ceci sera mis dans une enveloppe fermée distincte avec inscription :

Nom du soumissionnaire :

Offre financière, originale et copies : CSC GIN170111T-10232

Date limite de dépôt : **09/03/2023- 16H TU**

- c) L'ensemble de l'offre technique et de l'offre financière sera glissé dans une enveloppe fermée et adressé à :

Monsieur Ahmed EL KHARCHY

Enabel

Immeuble Koubia, 3^{ème} étage, Appartement 301

Corniche nord/Camayenne

Commune de Dixinn

Conakry/Guinée

- d) Inscription supplémentaire à mettre sur l'enveloppe

NOM DE LA FIRME :.....

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

REFERENCE DU MARCHE : GIN170111T-10232

DATE LIMITE DE DEPOT : **09/03/2023- 16H TU**

1.3.5.3 Date limite de dépôt des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **09/03/2023** à 16h00. L'ouverture des offres se fera à huis-clos

1.3.6.4 Critères d'attribution

Lire :

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- **Qualité de l'offre technique : 70% ;**
- **Offre financière (Prix) : 30%.**

Ce critère sera calculé selon la formule suivante :

Cotation financière = 30 – [(prix de l'offre concernée – prix de l'offre la plus basse) / prix de l'offre concernée] * 30

Au lieu de :

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- **Qualité de l'offre technique : 40% ;**
- **Offre financière (Prix) : 60%.**

Ce critère sera calculé selon la formule suivante :

Cotation financière = 60 – [(prix de l'offre concernée – prix de l'offre la plus basse) / prix de

l'offre concernée] * 60

1.3.8 Attribution du marché

Lire :

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score total sur les critères d'attribution.

Au lieu de :

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière et économiquement la plus avantageuse.

2.1.2 Description générale des travaux

Lire

L'exécution des ouvrages de drainage consiste à :

- **réaliser le long des rues, suivant les documents graphiques, un ouvrage constitué de caniveaux recouverts ou non de dalles amovibles et coulées en place; Une méthode constructive avec des caniveaux préfabriqués sera privilégiée.**

Au lieu de :

- réaliser le long des rues, suivant les documents graphiques, un ouvrage constitué de caniveaux recouverts ou non de dalles amovibles et coulées en place;

3.9.5 Grille d'évaluation qualité technique

Lire :

| N° | Critères | Maximum |
|-----------|---|----------------|
| 1 | Approche technique et méthodologie | 17 |
| 1.1 | Les principales activités / phases. (Avec prise en compte de HIMO et chantiers écoles) | 5,00 |
| | Clarté: 2,5 | 2,50 |
| | Cohérence: 2,5 | 2,50 |
| 1.2 | Coordination entre activités / phases. (Avec prise en compte de HIMO et chantiers écoles) | 5,00 |
| | Mesures pertinente | 2,50 |
| | Niveau de détail | 2,50 |
| 1.3 | Études d'exécution : | 7,00 |
| | Planification des études | 3,50 |
| | Niveau de détail | 3,50 |
| | Note totale pour la méthodologie | 17,00 |
| 2 | Planning de l'exécution des travaux | 10 |
| 2.1 | Planning travaux. | 5,00 |
| | Qualité et pertinence de la planification | 2,50 |
| | Niveau de détail | 2,50 |
| 2.2 | Planning apport matériel et matériaux ainsi que planning mobilisation du personnel. | 5,00 |
| | Qualité et pertinence de la planification | 2,50 |
| | Niveau de détail | 2,50 |
| | Note totale pour les plannings | 10,00 |
| 3 | Organisation du personnel. | 13 |
| | Directeur des travaux | 5 |
| | Conducteur des travaux | 4 |
| | Chef de chantier | 4 |
| | Note totale pour l'organisation des ressources | 13,00 |
| 4 | Méthodologie constructive | |
| | Utilisation de dalots préfabriqués | 30,00 |
| | Note totale pour méthodologie constructive | 30,00 |
| | TOTAL CUMULE | 70,00 |

Seules les offres ayant un score d'au moins 75 % des 70 points (soit 52,5/70 points) à l'évaluation technique seront retenues pour la suite du processus (voir grille d'évaluation ci-dessus).

Au lieu de :

| N° | Critères | Maximum |
|-----------|---|----------------|
| 1 | Approche technique et méthodologie | 17 |
| 1.1 | Les principales activités / phases. (Avec prise en compte de HIMO et chantiers écoles) | 5,00 |
| | Clarté: 2,5 | 2,50 |
| | Cohérence: 2,5 | 2,50 |
| 1.2 | Coordination entre activités / phases. (Avec prise en compte de HIMO et chantiers écoles) | 5,00 |
| | Mesures pertinente | 2,50 |
| | Niveau de détail | 2,50 |
| 1.3 | Études d'exécution : | 7,00 |
| | Planification des études | 3,50 |
| | Niveau de détail | 3,50 |
| | Note totale pour la méthodologie | 17,00 |
| 2 | Planning de l'exécution des travaux | 10 |
| 2.1 | Planning travaux. | 5,00 |
| | Qualité et pertinence de la planification | 2,50 |
| | Niveau de détail | 2,50 |
| 2.2 | Planning apport matériel et matériaux ainsi que planning mobilisation du personnel. | 5,00 |
| | Qualité et pertinence de la planification | 2,50 |
| | Niveau de détail | 2,50 |
| | Note totale pour les plannings | 10,00 |
| 3 | Organisation du personnel. | 13 |
| | Directeur des travaux | 5 |
| | Conducteur des travaux | 4 |
| | Chef de chantier | 4 |
| | Note totale pour l'organisation des ressources | 13,00 |
| | TOTAL CUMULE SUR 40 | 40,00 |

Seules les offres ayant un score d'au moins 75 % des 40 points (soit 30/40 points) à l'évaluation technique seront retenues pour la suite du processus (voir grille d'évaluation ci-dessus).

Tous les autres termes et conditions du cahier spécial des charges et du présent corrigendum demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du cahier spécial des charges.